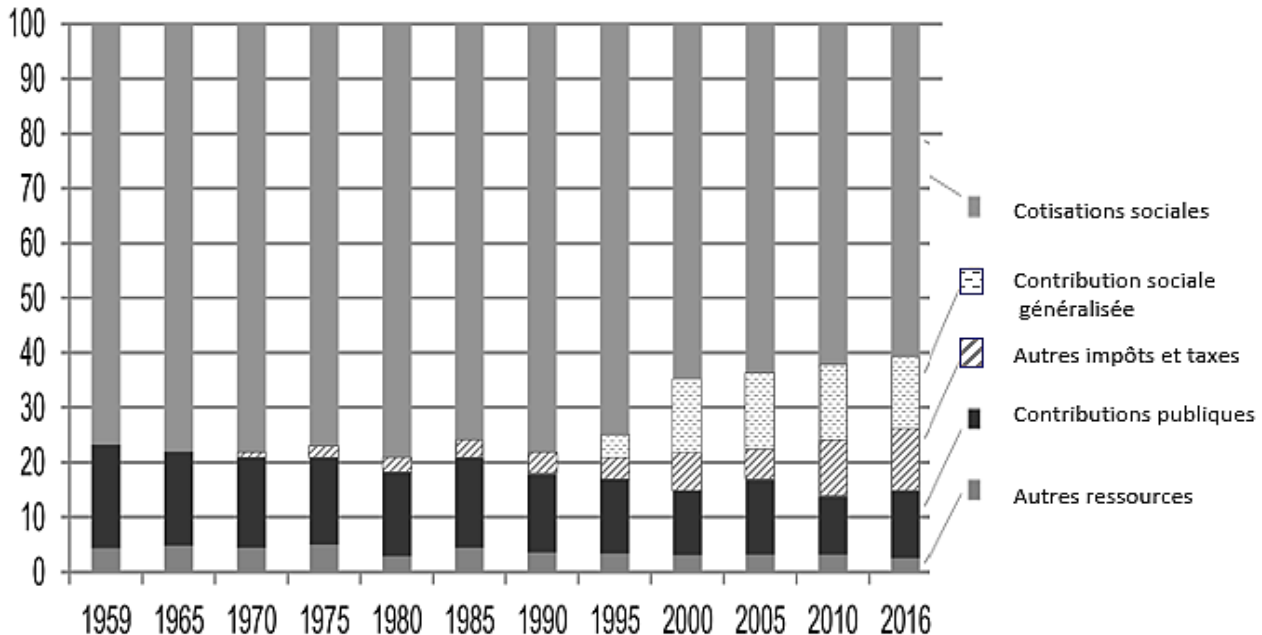




## Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Document : Répartition des ressources de la protection sociale (%), par type de prélèvement



Source : d'après La protection sociale en France et en Europe en 2016, DRESS et Comptes de la Protection Sociale. Édition 2018.

Note : la CSG (Contribution sociale généralisée) est un impôt prélevé depuis 1991 ; les contributions publiques sont les dotations du budget de l'État et des collectivités locales affectées au financement des prestations sociales.

### Questions :

- 1- Montrez par un exemple que le partage des risques est bénéfique pour les individus ou pour la société. (3 points)
- 2- Comparez le poids des cotisations sociales dans le financement de la protection sociale en 1995 et 2016. (3 points)
- 3- A l'aide du document montrez que les modalités de financement de la protection sociale se sont diversifiées. (4 points)

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat :  N° d'inscription :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

Né(e) le :  /  /

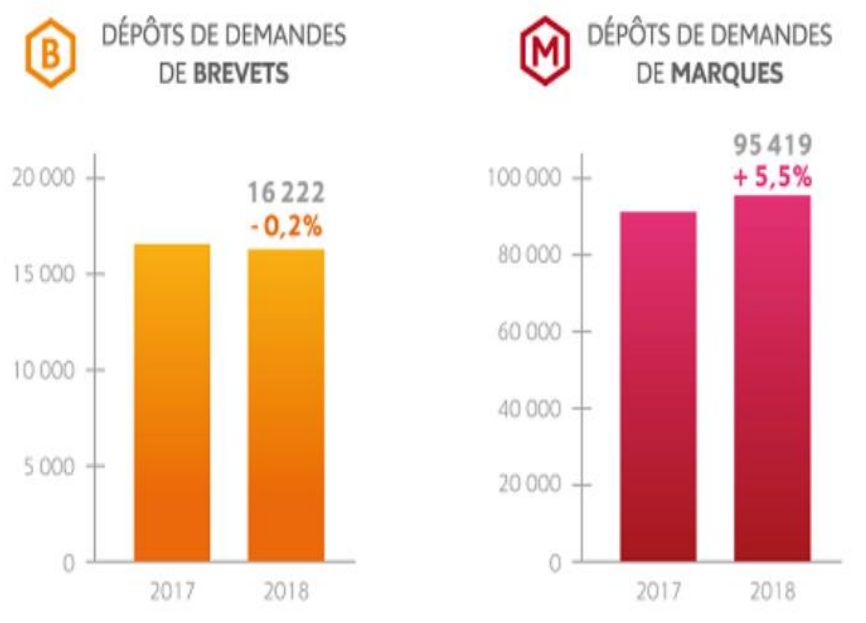
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1.1

## Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)

**Sujet : À l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances, montrez que le marché est une institution.**

Document 1 : Dépôts de demandes de brevets et de marques<sup>(1)</sup> en France



Source : Institut national de la propriété intellectuelle, chiffres clés 2018, [www.inpi.fr](http://www.inpi.fr)

<sup>(1)</sup> Les demandes de dépôts de brevets, de marques, [...], lorsqu'elles sont accordées, permettent de protéger les créateurs de la concurrence pour un temps donné.

## Document 2 :

Dans nos économies, souvent définies comme des « économies de marché » - basées sur un très haut niveau de spécialisation des tâches et division du travail – l'une des institutions requises<sup>1</sup> pour assurer l'échange général des marchandises doit particulièrement retenir l'attention, en ce qu'il se présente comme l'opérateur central à travers lequel la société comme telle se reproduit ; il s'agit du marché lui-même. Cependant, pour que le marché puisse tenir ce rôle d'opérateur central, il faut que les droits de propriété sur tous les biens soumis à l'échange soient parfaitement définis et que les agents reconnaissent ces définitions. Les théoriciens des droits de propriété insistent à juste titre, nous semble-t-il, sur le fait que les droits de propriété sont de nature institutionnelle. [...] Au-delà encore, ceci implique pour nos auteurs que soit installée une série d'arrangements visant à garantir le respect des droits eux-mêmes, ce qui suppose la mise en place d'une « tierce partie »<sup>2</sup>. Il s'agit du « gouvernement » [...]. Cette tierce partie est constituée d'un ensemble d'entités<sup>3</sup> politiques et administratives (comprenant notamment la Police et la Justice) en charge de garantir la pérennité<sup>4</sup> du respect des droits de propriété et plus généralement « des règles du jeu » dans lesquels ceux-ci s'échangent. Lorsque ces conditions sont réunies [...] l'économie peut être organisée sur la base d'un ensemble de marchés interdépendants.

Source : Benjamin Coriat, Olivier Weinstein, *Institutions, échanges et marchés*,  
Revue d'économie industrielle, n°107, 2004.

1. requises : exigées.
2. « tierce partie » : ici, synonyme d'arbitre.
3. ici, organisation.
4. pérennité : caractère de ce qui dure toujours.